

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Cession d'une partie de  
l'ancien hôpital et de  
l'ancien CMP - parcelles  
AS 480 et 482**

**SEANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 17 janvier 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous  
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaients présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre  
CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ,  
Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Monique  
MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre  
SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,  
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX,  
Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et  
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Martine MUNOZ,  
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON,  
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,  
Serap ALP à Farida LAID

Etaients absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

**CESSION D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN HOPITAL ET DE L'ANCIEN CMP - PARCELLES AS 480 et 482**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L 1111-1 ;
- Vu le Code Civil et notamment les articles 1382 et suivants ;
- Vu l'avis de France Domaines du 22 décembre 2023 ;
  
- **Considérant** la sollicitation de la société Histoire et Patrimoine pour l'acquisition d'une partie de l'ancien hôpital et de l'ancien Centre Médico-Psychologique (CMP) afin de réaliser des logements représentant une surface utile de 2 637 m<sup>2</sup>, l'espace muséal, de 861 m<sup>2</sup> de surface utile, restant propriété de la Commune ;
- **Considérant** l'offre de la société Histoire et Patrimoine d'un montant de 850 000 euros ;
- **Considérant** les conditions suspensives suivantes :
  - Inscription des bâtiments au titre de Monuments Historiques sur l'ensemble de leurs façades et toitures ;
  - Usage en habitation/hébergement longue durée du bâtiment confirmé ;
  - Obtention d'un permis de construire définitif conforme au projet retenu ;
  - Immeuble vendu libre de toute occupation ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE AVEC 28 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU)**

- **Approuve** la vente partielle de la parcelle AS 480, pour une surface utile de 2 637 m<sup>2</sup>, et de la parcelle AS 482, pour une surface de 343 m<sup>2</sup>, pour le montant de huit cent cinquante mille euros (850 000 euros) à la société Histoire et Patrimoine, ces derniers réglant le document d'arpentage et prenant en charge l'acte notarié ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER